

Le Bagotier



Journal Sainte-Hélène-de-Bagot

OCTOBRE 2020

À LA UNE



GUIGNOLÉE de Ste-Hélène

Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!

Soyons généreux sans « faim »!

DÉTAILS À LA PAGE 16

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Faire parvenir vos documents à publier en format Word AVANT le 10 de chaque mois pour la parution du mois suivant à mun@sainte-helenedebagot.com

04 PAIR - APPELS
AUTOMATISÉS POUR
AÎNÉS

07 LUSSIER CHEVROLET

08 INSTALLATIONS
MUNICIPALES FERMÉES
AU PUBLIC

09-10 SAINTE-HÉLÈNE
- ZONE ROUGE

11 RAMONAGE CHEMINÉE

12-13 RAPPELS -
STATIONNEMENT NUIT,
CENDRES CHAUDES,
DÉNEIGEMENT, ETC.

14 VACCINATION

15 HALLOWEEN

17 CHANGEMENT D'HEURE

18 ORGANISMES - AIDE

19 PARTAGER LA ROUTE

20 AIDE FINANCIÈRE -
RÉNOVATION

27 SARCA MOBILE

421, 4^e ave, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0
www.sainte-helenedebagot.com

BIBLIO



BIBLIOTHÈQUE FERMÉE

La Montérégie, dont Sainte-Hélène-de-Bagot fait partie, est passé à la zone ROUGE jeudi le 15 octobre 2020 à minuit. Malheureusement, la bibliothèque sera fermée à compter de cette date et jusqu'à nouvel ordre afin de respecter les exigences de la Santé publique.

Au plaisir de vous revoir en santé.

Ensemble, faisons attention les uns aux autres.

Ginette Piché

Bibliothèque municipale de Sainte-Hélène-de-Bagot
384, 6^e avenue | 450 791-2455 poste 2300

Mercredi 19h à 21h
Samedi 9h30 à 11h30

COVID-19 DÉTRESSE PSYCHOLOGIQUE!

Confinement, distanciation, perte d'emploi, stress financier...

Ces mots résonnent depuis des mois et vous vous sentez plus stressé. Pour plusieurs, ils riment aussi avec **anxiété, dépression, détresse, isolement...** et cela peut se manifester et **entraîner plusieurs symptômes** tels que ceux décrits sur le site de quebec.ca.

Les intervenants du **Centre psychosocial Richelieu-Yamaska** peuvent vous aider.

De plus, grâce à une subvention de **Centraide**, une intervenante supplémentaire s'est jointe à l'équipe afin de répondre aux besoins urgents de **détresse psychologique** générée par la pandémie actuelle.

Vous avez **besoin de parler, de soutien, d'accompagnement** pour vous aider à retrouver votre **bien-être**? N'hésitez pas à prendre contact avec nous que ce soit pour vous ou **pour un proche** qui vous inquiète. **Nous pouvons vous aider!**

(450) 773-1022 ou (514) 454-1022

Nous sommes présents sur tout le territoire Richelieu-Yamaska : MRC d'Acton, MRC des Maskoutains, MRC de la Vallée-du-Richelieu.

fadoq Sainte-Hélène-de-Bagot

En raison des restrictions de la santé publique et de notre association, **le souper spectacle du 2 novembre 2020 est annulé ainsi que toutes les activités de la FADOQ** et ce, jusqu'au 31 décembre 2020 ou jusqu'à nouvel ordre.



ANNIVERSAIRES MOIS D'OCTOBRE



M. Réal Laflamme.....	04
M. Marc Audet.....	04
M. Yvan Bisailon.....	07
Mme Lise Beausoleil.....	08
Mme Lucie Laferrière.....	15
Mme Marie-Claire Petit.....	21

CONSEIL MUNICIPAL



MAIRE

STÉPHAN HÉBERT
450 501-4731



CONSEILLER #1

JONATHAN HAMEL
514 831-8229



CONSEILLER #2

MARTIN DOUCET
450 513-1224



CONSEILLER #3

RÉJEAN RAJOTTE
450 791-2297



CONSEILLER #4

PIERRE PARÉ
450 278-2327



CONSEILLER #5

MATHIEU DAIGLE
450 779-2136



CONSEILLER #6

POSTE VACANT

PERSONNEL
MUNICIPAL



450 791-2455

BUREAU MUNICIPAL FERMÉ LE VENDREDI

SYLVIE VIENS | Directrice générale

Poste 2240 • dg@sainte-helenedebagot.com

SYLVIE VANASSE | Directrice générale adjointe

Poste 2250 • adj@sainte-helenedebagot.com

MARTINE LUPIEN | Adjointe administrative

Poste 0 • mun@sainte-helenedebagot.com

BERTRAND LAPIERRE | Directeur des travaux publics

Poste 2260 • travauxpublics@sainte-helenedebagot.com

FRANCIS RAJOTTE | Directeur service des incendies

incendie@sainte-helenedebagot.com

OLIVIA BOURQUE | Coordonnatrice en loisirs

Poste 2310 • loisir@sainte-helenedebagot.com

RAYMOND LESSARD | Officier municipal en bâtiment

Poste 2230 • inspecteur@sainte-helenedebagot.com

Horaire : MARDI : 8h30 à 11h30 | JEUDI : 17h00 à 20h00



NUMÉRO D'URGENCE
TRAVAUX PUBLICS
SEULEMENT

Voici des exemples d'une urgence possible :



Fuite d'eau



Problème d'égout



Entrave à la circulation

En dehors des heures ouvrables de bureau :

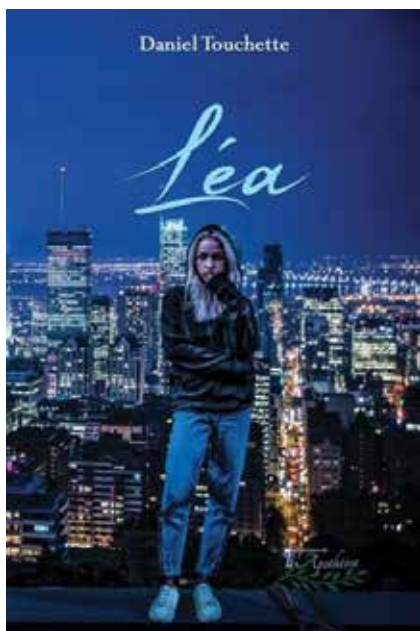
450 250-2481

CHRONIQUE

MAMANCHICKLIT
- S'ÉVADER -

BOUQUINERIE

Mais quelle surprise! Ici, j'avais envie de vous présenter un livre surprenant et complètement addictif! Je l'ai commencé sans trop savoir à quoi m'attendre. Je ne connaissais pas l'auteur, mais le résumé m'avait accroché. Surprise! J'ai adoré. Je l'ai surtout dévoré! J'ai apprécié le fait que tout soit interrelié. Que l'histoire soit surprenante autant qu'attachante. Si vous voulez une lecture différente, mais ô combien délectable, je vous le conseille fortement!



Quelle belle découverte!

Un roman addictif où l'action ne se tarit simplement jamais. Au point tel d'espérer une suite dès que possible! Hihi!

J'ai adoré les liens entrecroisés entre trois univers distincts. Léa est impressionnante, futée, forte et attachante. Autant que Maxime, de son côté, est si craquant avec sa timidité. Le voir me surprendre de page en page m'a touché droit au cœur.

Et que dire de Mathilde? Une policière autant déterminée que chaleureuse. Sa passion m'a conquise!

Trois vies, trois visions, un même destin...

C'est simplement excellent.

Surprenant.

Captivant.

Un réel coup de cœur. Il ne me reste qu'à me croiser fortement les doigts pour espérer une suite!

Prenez le temps de lire. Prenez du temps pour vous! On a toujours le temps pour faire ce que l'on aime!

Vous avez aimé ce roman? Venez m'en parler via **MamanChickLit** sur Facebook!



La tranquillité
d'esprit



LE CENTRE DE BÉNÉVOLAT
DE ST-HYACINTHE INC.
MAISON BENOIT-BENOIT

1015, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 2Y8

Pair est un service personnalisé d'appels automatisés qui joint les aînés et les personnes en perte d'autonomie demeurant à leur domicile pour s'assurer de leur bon état de santé. Chaque jour, à heure fixe, l'abonné reçoit son appel du programme PAIR. Les appels sont écoutés par des bénévoles et en cas de non réponse, après trois essais, une alerte est déclenchée, un répondant est avisé

et effectue une vérification à votre domicile. Ce service vous est offert gratuitement par le Centre de Bénévolat de St-Hyacinthe du lundi au vendredi, sauf les jours fériés.

Pour information, contactez notre Service de Maintien à domicile au 450 250-2874, poste # 202



COORDONNÉES À RETENIR

BUREAU MUNICIPAL

Adresse: 421, 4^e avenue, 2^e étage
Sainte-Hélène-de-Bagot (Québec)
J0H 1M0

Téléphone: 450 791-2455
Télécopieur: 450 791-2550
Courriel: mun@sainte-helenedebagot.com
Site Internet: www.sainte-helenedebagot.com

Lundi au jeudi: 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30

CENTRE COMMUNAUTAIRE 421, 4^e avenue

CHALET DES LOISIRS 425, 6^e avenue

BIBLIOTHÈQUE 384, 6^e avenue

SOCIÉTÉ PROTECTRICE DES ANIMAUX DE DRUMMOND (S.P.A.D.)

1-855-472-5700 • www.spadrummond.com

RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS

450 774-2350 • www.riam.quebec

ÉCOCENTRES

450 774-2350

- St-Hyacinthe : 1880, rue Brouillette

- Acton Vale : 68, rue Noël-Lecomte

COMMISSION SCOLAIRE DE ST-HYACINTHE

450 773-8401

SÛRETÉ DU QUÉBEC

450 778-8500

MRC DES MASKOUTAINS

Général : 450 774-3141 • www.mrcmaskoutains.qc.ca

Service d'évaluation : 450 774-3143

Service développement économique (DEM) : 450 773-4232

Programme de rénovation : 450 774-3159

Patrimoine : 450 774-5026

Cours d'eau : 450 774-3159

Transport adapté : 450 774-8810

Transport collectif : 450 774-3173

AVIS PUBLIC

Pour consulter les Avis publics :

➔ 421, 4^e avenue (bureau municipal)

➔ 425, 6^e avenue (chalet des loisirs)

➔ www.sainte-helenedebagot.com
(onglet AVIS PUBLIC)

PAROISSE SAINTE-HÉLÈNE

450 791-2480

ÉCOLE PLEIN SOLEIL

450 773-1237

BUREAU DE POSTE DE SAINT-LIBOIRE

450 793-4188

COMPTOIR DE SERVICE POSTAL DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT

450 791-2666

655, rue Principale

DÉPUTÉ PROVINCIAL

1-800-969-3793 • André Lamontagne

DÉPUTÉ FÉDÉRAL

450 771-0505 • Simon-Pierre Savard-Tremblay

CÂBLEVISION @

1 800 567-6353 • www.cablevision.qc.ca

SOGETEL @

1 866 764-3835 • www.sogetel.com

TÉLÉBEC @

1 888 835-3232 • www.telebec.com

MASKATEL @

450 250-5050 • 1 877 627-5283 • www.maskatel.ca

D Déchet R Recyclable O Organique F Férié, collecte reportée
O Collecte des résidus domestiques dangereux (voir section **AUTRES SERVICES** à l'endos) O Collecte des gros rebuts

JANVIER

D	L	M	M	J	V	S	
		30 ^O	31 ^F	1	2	3	4
5	6	7 ^R	8	9	10	11	
12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18	
19	20	21 ^R	22	23	24	25	
26	27	28 ^O	29	30	31		

FÉVRIER

D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4 ^R	5	6	7	8
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15
16	17	18 ^R	19	20	21	22
23	24	25 ^O	26	27	28	29

MARS

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 ^R	4	5	6	7
8	9	10 ^O	11 ^O	12	13	14		
15	16	17 ^R	18	19	20	21		
22	23	24 ^O	25	26	27	28		
29	30	31 ^R						

AVRIL

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 ^O	8 ^O	9	10	11			
12	13	14 ^R	15 ^O	16	17	18			
19	20	21 ^O	22 ^O	23	24	25			
26	27	28 ^R	29 ^O	30					

MAI

D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5 ^O	6 ^O	7	8	9
10	11	12 ^R	13 ^O	14	15	16
17	18	19 ^O	20 ^O	21	22	23 ^O
24 ³¹	25	26 ^R	27 ^O	28	29	30

JUIN

D	L	M	M	J	V	S	
		1	2 ^O	3 ^O	4	5	6
7	8	9 ^R	10 ^O	11	12	13	
14	15	16 ^O	17 ^O	18	19	20	
21	22	23 ^R	24 ^O	25	26	27	
28	29	30 ^O					

JUILLET

D	L	M	M	J	V	S			
						1	2	3	4
5	6	7 ^R	8 ^O	9	10	11			
12	13	14 ^O	15 ^O	16	17	18			
19	20	21 ^R	22 ^O	23	24	25			
26	27	28 ^O	29 ^O	30	31				

AOÛT

D	L	M	M	J	V	S			
									1
2	3	4 ^R	5 ^O	6	7	8			
9	10	11 ^O	12 ^O	13	14	15			
16	17	18 ^R	19 ^O	20	21	22			
23 ³⁰	24 ³¹	25 ^O	26 ^O	27	28	29			

SEPTEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1 ^R	2 ^O	3	4	5
6	7	8 ^O	9 ^O	10	11	12 ^O
13	14	15 ^R	16 ^O	17	18	19 ^O
20	21	22 ^O	23 ^O	24	25	26
27	28	29 ^R	30 ^O			

OCTOBRE

D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6 ^O	7 ^O	8	9	10
11	12	13 ^R	14 ^O	15	16	17
18	19	20 ^O	21 ^O	22	23	24
25	26	27 ^R	28 ^O	29	30	31

NOVEMBRE

D	L	M	M	J	V	S		
		1	2	3 ^O	4 ^O	5	6	7
8	9	10 ^R	11 ^O	12	13	14		
15	16	17 ^O	18 ^O	19	20	21		
22	23	24 ^R	25 ^O	26	27	28		
29	30							

DÉCEMBRE

D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8 ^R	9	10	11	12
13	14	15 ^O	16 ^O	17	18	19
20	21	22 ^R	23	24	25 ^F	26
27	28	29 ^O	30	31		

RÉSERVATION D'INFRASTRUCTURES MUNICIPALES

	LOCATAIRE RÉSIDENT		LOCATAIRE NON-RÉSIDENT	
	sans taxe	avec taxes	sans taxe	avec taxes
Gymnase (centre com.)	369,65\$	425,00\$ (35\$/h, max.2h)	500,00\$	574,88\$
Chalet des loisirs	260,93\$	300,00\$ (30\$/h, max.2h)	304,41\$	350,00\$
Terrain de baseball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de volley-ball	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Patinoire	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)
Terrain de tennis	250,00\$	287,44\$ (la saison)	300,00\$	344,93\$ (la saison)

POUR INFORMATION : Martine Lupien 450 791-2455, poste 0 ou à mun@sainte-helenedebagot.com

PUBLICITÉ POUR LE BAGOTIER

POUR INFORMATION : Audrey Lapierre 450 381-2908 ou à info@ideegraphik.com



Sylvie Viens
Directrice générale

Comment vous portez-vous? Déjà l'automne, me direz-vous! Que dire des couleurs et quelle chance avons-nous d'avoir un habitat si varié! En êtes-vous conscient ou bien si vous êtes dans un tourbillon où vous ne remarquez pas les petits détails qui font de la vie, LA VIE ?

Pour nous, au municipal, le temps du budget s'en vient. Le conseil municipal fait tout en son pouvoir pour minimiser les hausses de taxes tout en continuant d'offrir les services adéquats et adaptés selon les saisons et surtout les situations.

La construction de l'usine des eaux usées s'en vient à grand pas. Tout un défi que de négocier avec les instances gouvernementales pour aller chercher le maximum de subventions à gauche et à droite afin que la dette réelle soit la plus basse possible. Bravo à tout le personnel en place qui se dévoue pour le bien de tous les citoyens.

L'an 2020 sera marqué dans l'histoire avec la Covid-19, je ne vous apprends rien ici! Si vous ressentez que vous avez besoin d'aide, n'hésitez pas à communiquer avec des organismes qui sont là pour vous reconforter, vous écouter et vous aider. Nous en avons mis quelques-uns dans cette édition du Bagotier (page 18). Vous ne savez pas où vous dirigez? Communiquez avec moi et je vous dirigerai du mieux que je peux. C'est important dans ces temps spéciaux de ne pas rester seul et de prendre soin de nous à tous les niveaux.

Je vous souhaite un bel automne et que votre vie soit colorée comme la belle nature actuelle.

Bon mois!

LUSSIER
CHEVROLET BUICK GMC CORVETTE
lussierchevrolet.com

Lussier Chevrolet depuis 1983

*Merci
de votre confiance !*

Judith Racicot
jracicot@lussierchevrolet.com

450 778-1112 poste 260
Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR facebook

À la suite d'un tirage au sort parmi les annonceurs réguliers du Bagotier, la Municipalité de Ste-Hélène offre gratuitement cet espace publicitaire.

La municipalité VOUS INFORME



Avis est donné par la soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, que le ministère des Affaires Municipales et de l'Habitation (MAMH), par l'entremise de madame Diane Labbé, a approuvé en date du 25 septembre 2020, le règlement portant le numéro 555-2020 de la municipalité Sainte-Hélène-de-Bagot en lien avec un emprunt de 68 526\$ pour des travaux de construction pour un terrain de hockey bottine.

Que toute personne intéressée peut en prendre connaissance au bureau municipal au 421, 4^e Avenue, de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 du lundi au jeudi.

Donné à Sainte-Hélène-de-Bagot ce 29 septembre 2020.

INSTALLATIONS MUNICIPALES FERMÉES AU PUBLIC



**CORONAVIRUS
ZONE ROUGE**

À COMPTER DU VENDREDI 16 OCTOBRE 2020

Suite à l'annonce du gouvernement du Québec lors du point de presse du mardi 13 octobre 2020, la **Montérégie est passée en zone ROUGE le 15 octobre à minuit**. Afin de limiter la propagation du COVID-19, la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot annonce la fermeture au public des installations municipales suivantes et ce, jusqu'à nouvel ordre :

- bibliothèque municipale;
- bureau municipal;
- centre communautaire (incluant le gymnase);
- chalet des loisirs (incluant la cabane à patins);
- presbytère;
- terrain de volleyball;
- terrain de baseball;
- terrain de tennis.

Toutes les activités publiques non essentielles qui ont lieu dans ces bâtiments sont donc annulées jusqu'à nouvel ordre.

Nous invitons les citoyens à reporter les déplacements inutiles non essentiels et à privilégier les communications téléphoniques et par courriel. Le personnel de la Municipalité demeure en fonction afin d'offrir les services municipaux essentiels.

Restez informés via www.sainte-helenedebagot.com

Loisirs Sainte-Hélène



SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT EN ZONE ROUGE

Montérégie | Palier 4 – Alerte (zone rouge)

Voici des informations pertinentes à consulter concernant les mesures mises en place par la Santé publique et provenant du site Internet du gouvernement du Québec. www.quebec.ca/coronavirus

Consultez également la **Carte des paliers d'alerte de COVID-19 par région**.

MESURES EN VIGUEUR

À domicile (maison et chalet)

- Interdits : visiteurs d'une autre adresse
- Acceptés :
 - un seul visiteur d'une autre adresse pour les personnes seules (il est recommandé de toujours recevoir la même personne afin de limiter les contacts sociaux)
 - proches aidants
 - personnes offrant service ou soutien
 - main-d'œuvre pour travaux prévus

Établissements d'enseignement préscolaires et primaires

- Un seul groupe-classe stable, en tout temps, sans mesure de distanciation
- Distance de 2 mètres entre les élèves des différentes classes dans les aires communes
- Activités parascolaires suspendues
- Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues
- Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées
- Mêmes règles pour le sport scolaire et le sport associatif
- Prêt et location des locaux scolaires suspendus
- Port du masque de procédure (ou chirurgical) pour tout le personnel scolaire en tout temps
- Visiteurs à l'école réduits au minimum
- Services de garde scolaire organisés dans le respect des groupes-classes stables ou instauration de sous-groupes respectant la distanciation physique
- Repas du midi avec le groupe-classe stable

Établissements d'enseignement secondaires

- Port d'un couvre-visage par tous les élèves en tout temps dans l'école et sur le terrain de l'école
- Activités parascolaires suspendues

- Sorties scolaires et activités interscolaires suspendues
- Projets pédagogiques particuliers maintenus en groupe-classe stable. Si impossible, une distanciation de deux mètres doit être maintenue en tout temps entre les élèves ne provenant pas du même groupe-classe stable et les règles sanitaires doivent être rigoureusement observées
- Mêmes règles pour le sport scolaire, et le sport associatif
- Prêt et location des locaux scolaires suspendus
- Port du masque de procédure pour tout le personnel scolaire en tout temps
- Visiteurs à l'école réduits au minimum
- Repas du midi avec le groupe-classe stable
- Présence en classe un jour sur deux pour les élèves de 4^e et 5^e secondaire. Elle ne s'applique pas aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage qui fréquentent une école spécialisée, une classe spéciale ou le Parcours de formation axée sur l'emploi
- Cours à option se déroulant dans le respect de la distanciation physique de 2 mètres lorsque les élèves ne proviennent pas du même groupe-classe stable ou cours à distance

Centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle

- Port du couvre-visage obligatoire en tout temps, pour tous les élèves, sauf lorsqu'assis dans une salle de classe à 2 mètres de distance les uns des autres
- Port du masque de procédure en tout temps pour le personnel, sauf en classe, où ils doivent maintenir une distance de 2 mètres avec leurs élèves
- Privilégier la formation à distance pour les programmes d'études s'y prêtant le mieux
- Présence physique en classe priorisée pour les élèves à risque de décrochage ou à besoins particuliers
- Activités parascolaires et sorties éducatives suspendues

Établissements d'enseignement supérieur

- Un maximum d'activités d'enseignement à distance

La municipalité VOUS INFORME

- Activités en classe permises si la présence de l'étudiant est essentielle à l'acquisition ou à l'évaluation des connaissances
- Stages et laboratoires maintenus
- Bibliothèques demeurent ouvertes uniquement pour l'utilisation du comptoir de prêts et des espaces de travail individuels

Loisir et sport

- Aucune activité sportive et de loisir organisée permise
- Activités individuelles ou en duo autorisées dans le respect des consignes sanitaires
- Entraînements sous forme individuelle permis
- Installations sportives intérieures ouvertes pour pratique libre, mais accès aux vestiaires non permis, à l'exception des toilettes
- Aucune compétition permise
- Salles d'entraînement fermées

CHSLD et résidence privée pour âgés (RPA)

- Visites à des fins humanitaires
- Visites de personnes proches aidantes (1 personne à la fois, et un maximum de 2 personnes par jour en CHSLD)

Rassemblements privés

- Interdits

Activités organisées dans un endroit public

- Interdites, sauf pour les lieux de culte et les funérailles (maximum de 25 personnes et tenue d'un registre des présences)
- Les manifestations demeurent permises, mais le port du masque ou du couvre-visage est obligatoire en tout temps

Déplacements interrégionaux

- Non recommandés vers une zone verte, jaune ou orange et à l'extérieur du Québec
- (sauf déplacements essentiels, étudiants, travailleurs, garde partagée, transport de marchandises)

Auditoires et audiences dans un lieu public intérieur

- Salles de spectacle, cinémas, théâtres, et musées fermés
- Bibliothèques fermées autres que celles tenues par les établissements d'enseignement, à l'exception des comptoirs de prêts

Restaurants

- Salles à manger fermées
- Livraison, mets pour emporter et commandes à l'auto seulement

Bars, brasseries, tavernes, casinos

- Fermés
- Microbrasseries et les distilleries, fermés uniquement pour leurs services de consommation sur place de nourriture ou de boisson

Entreprises, commerces et boutiques

- Ouverts

Services professionnels et de santé en cabinet privé

- Ouverts seulement pour les services nécessitant une présence en personne

Soins personnels et esthétiques

- Maintien des services
- Saunas et spas fermés, à l'exception des soins personnels qui y sont dispensés

Organismes communautaires

- Maintien des services



Le Service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains profite de la Semaine de la prévention des incendies, qui se tient du 4 au 10 octobre, pour rappeler à la population l'importance d'avoir un ou des avertisseur(s) de fumée à la maison. On pourrait croire que cet équipement de sécurité est devenu un incontournable pour tous les citoyens, mais les chiffres montrent le contraire.

RAMONAGE DE CHEMINÉE:

Vous aimez profiter de la chaleur et de l'ambiance de votre foyer au bois les soirs de grands froids? Sachez que ce plaisir vient avec l'obligation d'effectuer le ramonage de la cheminée tous les ans. Une opération incomplète ou bâclée peut provoquer un feu de cheminée ou même pire!

Le service des incendies de Sainte-Hélène-de-Bagot informe les citoyens qu'il n'effectuera aucun ramonage de cheminées.

Pour un travail fait par un professionnel, référez-vous à un ramoneur membre de l'APC (Association des professionnels du chauffage). La liste des ramoneurs est dans LISTE DES MEMBRES sur le site www.poelesfoyers.ca.

Puis-je ramoner ma cheminée moi-même ou dois-je faire appel à un professionnel?

Aucune connaissance technique n'est nécessaire pour passer un coup de brosse dans un conduit et ramasser de la suie. Par contre, cela commande une grande minutie.

De plus, même si vous effectuez vous-même le ramonage de votre cheminée, vous devez vous assurer que les autres éléments du système d'évacuation passent aussi sous la loupe. Ce second volet relève d'un entrepreneur détenant une licence en systèmes de chauffage localisé à combustible solide. Confiez-



lui aussi le nettoyage du système d'évacuation, au moins tous les trois ans, si vous procédez vous-même au brossage de votre cheminée.

Un ramoneur compétent inspecte l'état de l'appareil de chauffage d'appoint et de ses composants afin de repérer les bris:

- le chapeau ou le couronnement de la cheminée
- le calfeutrage des solins
- l'intérieur de son conduit d'acier inox ou de ses boisseaux
- les supports et les raccords

Il vérifie aussi la condition du conduit et du manchon reliant l'appareil à la cheminée, les dégagements par rapport aux matériaux combustibles, le fonctionnement du registre et du volet d'amenée d'air, la qualité des briques à feu de même que la présence d'infiltration d'eau, de corrosion, de fissures, de perforations, de nids d'oiseaux et plus encore.

Ces vérifications périodiques sont essentielles pour s'assurer d'un fonctionnement efficace et sécuritaire de votre appareil.

UN SURPLUS DE FEUILLES... PAS DE PROBLÈME !

En effet, s'il y a un surplus de matières, des sacs de papier, des petites boîtes de carton, des poubelles rondes ou le bac gris dûment identifié et ne contenant que des matières organiques peuvent également être utilisés.

ATTENTION :

La terre, les roches, les sacs de plastique de toute nature, même biodégradables ou compostables, ainsi que les branches de plus de 2,5 cm de diamètre (1 pouce) ne doivent jamais être déposés dans les bacs bruns car ils ne sont pas compatibles avec le processus de traitement par biométhanisation.



INTERDICTION DE JETER DES DÉCHETS DANS LES TOILETTES

Aidez-nous à diminuer vos coûts

Il est interdit de jeter dans les toilettes et dans l'évier toute matière susceptible de bloquer ou d'obstruer le réseau d'égouts, tels que :

Matières solides : lingettes, serviettes hygiéniques, tampons et leurs emballages, coton-tige, condoms, cheveux, petits animaux morts, etc.

Vous pouvez mettre ces matières dans votre poubelle. S'il s'agit d'un petit animal mort, placez-le dans un sac avant de le jeter à la poubelle.



AVERTISSEUR DE FUMÉE

Avez-vous changé les piles de votre avertisseur de fumée?

Il est recommandé de changer les piles 2 fois par année, aux changements d'heure.



LES CENDRES CHAUDES DEHORS !

Assurez-vous de déposer les cendres chaudes dans un contenant métallique à fond surélevé muni d'un couvercle. Le contenant doit être déposé à l'extérieur sur une surface non combustible à plus d'un mètre de votre bâtisse pour une période de 7 jours. Afin de réduire les risques d'incendie, les cendres chaudes **NE DOIVENT JAMAIS** être déposées dans les bacs ! Elles peuvent être disposées sur le terrain.



MON BAC TOUT L'HIVER SANS AUCUN SOUCI

FRÉQUENCE DES COLLECTES

De décembre à mars, la collecte se fait une fois par mois.

TRUCS POUR QUE LA MATIÈRE NE RESTE PAS COLLÉE AU BAC

- Tapisser le fond du bac avec plusieurs épaisseurs de papier journal.
- Doubler le bac avec un grand sac à feuilles en papier brun (vendus en quincaillerie).



FERMETURE ÉCOCENTRES

Les écocentres sont ouverts de 8h30 à 16h30 et ils **fermeront le 29 novembre 2020**. Pour plus d'informations, téléphonez à la Régie au 450-774-2350 ou visitez le site Internet de la Régie au www.riam.quebec

RAPPEL

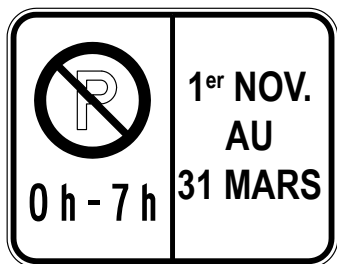


UN ABRI D'AUTO TEMPORAIRE, OUI MAIS À QUELLES CONDITIONS ?

Selon l'article 8.1 du règlement de zonage :

Il est permis d'installer un abri d'auto temporaire sous réserve de respecter les certaines conditions. Visitez notre site Internet ou téléphonez au bureau municipal.

L'abri est autorisé du 15 octobre d'une année au 15 avril de l'année suivante.
En dehors de cette période, l'abri, y compris la structure, doit être démantelé.



STATIONNEMENT

UN RAPPEL POUR VOUS ÉVITER DES FRAIS

Selon l'article 5.8 du règlement 561-2020 adopté le 11 août 2020 :

Il est interdit de stationner ou d'immobiliser son véhicule sur le chemin public entre 0h00 (minuit) et 07h00 du **1^{er} novembre au 31 mars inclusivement** et ce, sur tout le territoire de la municipalité. La présente interdiction est levée pour les dates suivantes : 24, 25 et 26 et 31 décembre, 1^{er} et 2 janvier. Merci de votre collaboration.



DÉNEIGEMENT

Neige

Il est interdit de souffler ou de pousser de la neige sur les trottoirs, dans les rues ou dans les fossés. Vous devez garder la neige sur vos propriétés.

Nous demandons la collaboration des résidents afin de faciliter le déneigement.

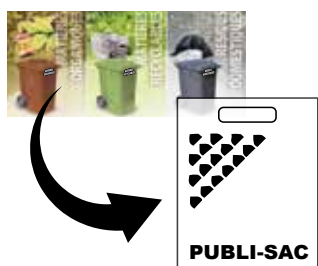
Matières résiduelles

Nous constatons chaque année que certains résidents mettent leurs bacs sur le trottoir ou dans la rue et cela nuit considérablement au déneigement. Les bacs d'ordure, de recyclage et de compostage doivent être mis à la limite de votre terrain à un mètre du trottoir, de la courbe de béton ou de l'asphalte, selon le cas. Votre collaboration est appréciée!



BALISES

Ne pas mettre de balises (ou piquets) dans l'emprise de la Municipalité, car cela nuit au déneigement.



CALENDRIER DES COLLECTES 2021

Surveillez votre Publi-Sac dès le début décembre. Vous y trouverez le calendrier des collectes 2021. Vous pourrez également trouver une copie sur le site Internet de la Régie au www.riam.quebec

LA GRIPPE POURRAIT VOUS FRAGILISER.

Faites-vous vacciner si vous vivez avec le diab te, un syst me immunitaire affaibli, une maladie du c ur ou des reins.

VACCINATION CONTRE LA GRIPPE 2020-2021

ATTENTION

Rendez-vous obligatoire pour  tre vaccin 

Quatre endroits pour vous faire vacciner dans notre r gion :

LONGUEUIL :
Place
D sormeaux

SOREL-TRACY :
Les Promenades
de Sorel

SAINT-HYACINTHE :
Pavillon
La Coop

ACTON VALE :
Carrefour des
G n rations

Prenez votre rendez-vous
  compter du 13 octobre 2020 d s 8 h,
au www.santemevaccingrippe.com

Il est aussi possible d'obtenir un rendez-vous par t l phone en composant le 1 833 737-6606.

Vaccination gratuite pour les client les suivantes :

- personnes atteintes de certaines maladies chroniques ( g es de 6 mois et plus).
- femmes enceintes atteintes de certaines maladies chroniques, quel que soit le stade de la grossesse;
- femmes enceintes en bonne sant , durant les 2  et 3  trimestres de leur grossesse;
- personnes  g es de 75 ans et plus;
- proches r sidant sous le m me toit et les aidants naturels des personnes mentionn es ci-haut et des enfants de moins de 6 mois;
- travailleurs de la sant , surtout ceux qui donnent des soins directs en centre hospitalier ou en CHSLD.

2020 400-3867



Lavez
vos mains



Gardez vos
distances



Couvrez
votre visage

Votre
gouvernement

Merci de respecter les mesures sanitaires
en vigueur lors de votre visite.

Centre int gr 
de sant 
et de services sociaux
de la Mont r gie-Est
Qu bec



HALLOWEEN 2020

Nous invitons les citoyens à décorer leur maison afin de garder l'ambiance de cette fête dans notre village. De plus, le Comité des loisirs Ste-Hélène vous propose quelques activités à faire en famille pour la journée du 31 octobre :

COLLECTE DE BONBONS

ANNULATION POSSIBLE

La collecte de bonbons d'Halloween du samedi 31 octobre 2020 demeure encore incertaine. Des détails suivront.

QUEUE DE CASTOR *ANNULATION POSSIBLE*

Kiosque de Queue de Castor disponible dans le stationnement du Presbytère. Pour emporter seulement. Aucun rassemblement permis. Heure à confirmer.

CHASSE AUX SORCIÈRES

Le 31 octobre, 7 sorcières maléfiques se sont échappées du village de Salem et sont venues se réfugier dans le village de Sainte-Hélène-de-Bagot. Aidez-nous à les trouver avant qu'elles ne jettent un sort sur notre Municipalité!

Les énigmes seront disponibles sur la page Facebook Loisirs Ste-Hélène ainsi que sur le site Internet de la Municipalité au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet **ACTIVITÉS ET LOISIRS / LES LOISIRS VOUS INFORMENT**. Bonne chance!

CONCOURS

DE DÉCORATION DE CITROUILLE

Envoyez-nous une photo de vos citrouilles décorées à l'adresse courriel : loisir@sainte-helenedebagot.com au plus tard **lundi le 2 novembre**. Les photos des plus belles citrouilles apparaîtront dans Le Bagotier du mois de novembre.

Nous demandons la collaboration de tous afin de respecter les règles émises par la Direction de la Santé Publique.

Suivez-nous sur la page Facebook des Loisirs Sainte-Hélène ou sur le site Internet de la municipalité de Sainte-Hélène afin de connaître les dernières informations.

 **Loisirs Sainte-Hélène**

Les loisirs EN MOUVEMENT

Bien dévouée, l'équipe de la guignolée de Sainte-Hélène-de-Bagot a repensé la façon d'amasser des dons en argent/chèque et en denrées alimentaires. Vous comprendrez qu'en ce temps bien particulier, il était hors de question de mettre de côté un moment de partage communautaire aussi important et essentiel que la guignolée. Contrairement à l'habitude, ce sera votre tour d'apporter vos dons directement à la sacristie de l'église.



Apportez vos dons...

*** NOUVELLE FORMULE ***

ARGENT
CHÈQUE



DENRÉES
ALIMENTAIRES



♥ TOUS LES
VENDREDIS

de 9 h à 12 h

♥ MARDI
10 NOVEMBRE

de 18 h à 20 h

♥ VENDREDI
20 NOVEMBRE

de 17 h à 21 h

♥ SAMEDI
21 NOVEMBRE

de 9 h à 12 h
et 13 h à 16 h

À LA SACRISTIE DE L'ÉGLISE (UTILISEZ LA PORTE DE CÔTÉ)

LES DONN EN ARGENT OU EN CHÈQUE SONT À PRIVILÉGER CETTE ANNÉE
À CAUSE DES MESURES SANITAIRES ENTOURANT LA COVID-19.

En tout temps, vous pouvez déposer votre don en chèque, libellé au nom de la Fabrique Ste-Hélène (en spécifiant : guignolée), dans la boîte aux lettres située près de la porte du sous-sol de l'église.

*Entre Hélénois et Hélénoises, c'est tout naturel de s'entraider!
Soyons généreux sans « faim »!*

**FERMETURE DES
INFRASTRUCTURES
EXTÉRIEURES DES
LOISIRS**



**CORONAVIRUS
ZONE ROUGE**

DÈS VENDREDI LE 16 OCTOBRE 2020.



RÉGIE
INTERMUNICIPALE
d'Acton et des Maskoutains



GARDONS NOS BONNES HABITUDES!

SUR LE TERRITOIRE DE LA RÉGIE, LES MATIÈRES RECYCLABLES DÉPOSÉES DANS LE BAC VERT SONT ENCORE ET TOUJOURS RECYCLÉES QU'ON SE LE DISE!

- CONTENANTS ET EMBALLAGES
- IMPRIMÉS EN PAPIER, CARTON, VERRE, MÉTAL OU PLASTIQUE



3 ÉTAPES POUR BIEN RECYCLER LES SACS DE PLASTIQUE

1. FAIRE LE TEST	2. RASSEMBLER	3. NOUER
 TRUC POUR SAVOIR SI UN SAC EST RECYCLABLE: IL S'ÉTIRE	 RASSEMBLER TOUS LES SACS RECYCLABLES DANS UN MÊME SAC POUR FACILITER LEUR RECYCLAGE	 NOUER LE SAC ET LE PLACER DANS LE BAC DE RECYCLAGE

CHANGEMENT D'HEURE / AVERTISSEUR DE FUMÉE



N'oubliez pas de reculer l'heure dans la nuit du samedi au dimanche, **du 31 octobre au 1^{er} novembre 2020**, à 2h du matin.

Par la même occasion, il est temps de penser à changer les piles de vos avertisseurs de fumée et ce, pour votre sécurité.

Y avez-vous pensé ?



*Offrez aux personnes en détresse
la lumière sous forme de lanterne.*

Au-delà de la souffrance, il y a l'espoir.

Ligne de crise, rencontres, hébergement.

Achetez une lanterne virtuelle
au coût de 25\$.

Soutenez ces personnes en
leur permettant d'accéder
à nos service 24h/7.

Ligne administrative
450 771-7152

**Ligne de crise 24h/7 : 450 774-6952
ou sans frais 1-844-774-6952**

**CENTRE DE CRISE
ET PRÉVENTION SUICIDE**

Contact Richelieu-Yamaska
420 Avenue de la Concorde Nord
Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 4N9
info@contactry.qc.ca

Suivez-nous sur

**CENTRE
D'ÉCOUTE**
450-658-8509

1-877-658-8509

*La Clé
sur la
Porte*

La Clé sur la Porte est une maison d'aide et d'hébergement pour les femmes victimes de violence conjugale et leurs enfants. Pour une écoute téléphonique, une rencontre avec une intervenante ou un besoin d'hébergement, nous sommes présentes.

N'hésitez pas à nous contacter au 450-774-1843. Il y a toujours quelqu'une au bout du fil. **Gratuit et confidentiel. 24h/7jours**



COHABITATION HARMONIEUSE EN ZONE AGRICOLE EN MONTÉRÉGIE

« NOTRE CAMPAGNE, UN MILIEU DE VIE À PARTAGER » - LE PARTAGE DE LA ROUTE

Saint-Hyacinthe, le 28 septembre 2020 – Partout, les routes sont de plus en plus sollicitées et demandent à chaque usager de les partager, que l'on soit automobiliste, conducteur de machinerie lourde ou cycliste. L'UPA de la Montérégie, 13 MRC et l'agglomération de Longueuil, souhaitent informer la population sur l'importance du partage de la route en milieu agricole. Cette initiative est issue de la campagne de sensibilisation à la cohabitation harmonieuse en zone agricole qui a été lancée grâce au soutien financier du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ).

Le partage représente un défi quand le véhicule devant nous ou qui nous croise est un tracteur imposant, souvent très large et qui se déplace lentement, la vitesse maximale pour les véhicules agricoles avec une machinerie étant de 40 km/h. Autorisés à circuler sur les routes, il leur est interdit de circuler dans l'accotement. Patience, prudence et respect mutuel doivent donc être la règle d'or. Il en va de la sécurité à tous.

Comment dépasser une machine agricole

Le Code de la sécurité routière permet le dépassement d'une machinerie agricole en empiétant sur une ligne continue, simple ou double, uniquement si cette manoeuvre de dépassement est sans danger pour soi et pour les autres usagers. Pour le faire en toute sécurité, il faut s'assurer que la voie est libre sur une distance suffisante avant d'amorcer la manoeuvre et que le conducteur du tracteur ne s'apprête pas à tourner à gauche, par exemple pour s'engager dans un champ. Conserver une distance sécuritaire avec le véhicule agricole, avant et après le dépassement, est également un bon comportement à adopter, tout comme ralentir à l'approche d'une ferme ou d'une entrée de champ cultivé.

La présence de machineries agricoles sur les routes est concentrée à certaines périodes de l'année, particulièrement à l'automne durant la période des récoltes, et au printemps durant la période des semis. Il est primordial d'adopter un comportement prudent et compréhensif afin d'éviter des collisions et des accidents qui peuvent occasionner des blessures graves, voire être mortels. La route se partage.

Rappelons que le projet de cohabitation harmonieuse en zone agricole est d'envergure régionale. Il a pour objectif de favoriser

le vivre ensemble et le dialogue entre les producteurs agricoles et les résidents. Les différents partenaires veulent démystifier les croyances, atténuer les contrariétés et aborder les enjeux liés au travail agricole. Il est important pour les instigateurs de ce projet de faire ressortir la multifonctionnalité de la zone agricole comme lieu de vie, de travail et de loisir.

Au sujet des partenaires

Les partenaires du projet sont : les MRC d'Acton, de Beauharnois-Salaberry, de Brome-Missisquoi, du Haut-Richelieu, du Haut-Saint-Laurent, des Jardins-de-Napierville, de La Haute-Yamaska, de Marguerite-D'Youville, des Maskoutains, de Pierre-De Saurel, de Roussillon, de Rouville et de la Vallée-du-Richelieu, l'agglomération de Longueuil, la Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM) et la Direction régionale de la Montérégie du MAPAQ. Ces organismes mettent en commun les ressources et les efforts afin de se doter de stratégies et d'outils permettant d'assurer une portée de rayonnement régionale à cette campagne de sensibilisation. Ce projet a été financé par le MAPAQ dans le cadre du programme Territoires: priorités bioalimentaires et il se poursuivra jusqu'au mois d'octobre 2021.

Sources :

Projet de Cohabitation :

Joëlle Jetté, Fédération de l'UPA de la Montérégie (FUPAM)

450 774-9154, poste 6227 jjette@upa.qc.ca

Éléments promotionnels de la campagne de sensibilisation :

Brigitte Marcotte, Expansion PME

450 446-2880, poste 2703 bmarcotte@expansionpme.org



Ensemble en
Montérégie

AIDE FINANCIÈRE DISPONIBLE AUPRÈS DE LA MRC DES MASKOUTAINS

Rénovation domiciliaire et petits établissements

Saint-Hyacinthe, le 21 septembre 2020 – Vous êtes propriétaire-occupant, à revenu faible ou modeste? Vous vivez en milieu rural et devez effectuer des travaux visant à corriger des défauts majeurs à votre résidence? Vous pourriez être éligible à une subvention du programme RénoRégion. La MRC des Maskoutains vous invite à adresser une demande au cours des prochaines semaines.

L'aide financière offerte sous forme de subvention peut atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles qui doivent être de 2 000 \$ minimalement, sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 \$ par bénéficiaire. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur uniformisée, excluant le terrain, est évaluée à 115 000 \$ ou moins.

« Le programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec contribue à la relance économique en stimulant un créneau essentiel, c'est-à-dire la rénovation résidentielle. Cet appui permet aux MRC de bien répondre aux besoins en habitation sur leur territoire. », souligne Chantal Soucy, députée de Saint-Hyacinthe.

Pour soumettre une demande

Les citoyens intéressés trouveront le [formulaire d'inscription](#) et des [informations sur les critères d'admissibilité](#) et les travaux reconnus aux fins du programme sur le site de la MRC au [mrcmaskoutains.qc.ca/fiscalité/renovation-domiciliaire](http://mrcmaskoutains.qc.ca/fiscalite/renovation-domiciliaire).

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi

du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la Société d'habitation du Québec, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.


Autres programmes

Vous exploitez un petit commerce au détail ou offrez des services professionnels ou communautaires? Grâce au programme [Petits établissements accessibles](#) (PEA) de la Société d'habitation du Québec (SHQ), vous pourriez recevoir jusqu'à 15 000 \$ en subvention pour rendre votre établissement accessible aux personnes handicapées ou à mobilité réduite. L'aide financière couvre jusqu'à 75 % du coût des travaux admissibles. Lancé en juin 2018, ce programme de la SHQ est géré par la MRC pour les 16 municipalités rurales du territoire.

La MRC administre également, toujours pour les 16 municipalités rurales du territoire, le [programme d'adaptation de domicile](#) (PAD), dont l'objectif est de permettre à une personne présentant un handicap d'accomplir ses activités quotidiennes dans son logement et ainsi favoriser son maintien à domicile.

Pour de plus amples informations sur ces programmes, communiquez avec monsieur Francis Blondeau de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3172 afin de laisser vos coordonnées et notre représentant vous contactera afin de valider votre admissibilité et celle des travaux à effectuer.

Source :
Denyse Bégin, Agente de communication
450 768-3001 | dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

 MRC des Maskoutains
Mentorat Saint-Hyacinthe
Comités de bassin versant maskoutains

**PROCÈS-VERBAL - 21 SEPTEMBRE 2020**

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h00, tenue à 19h00, le lundi 21 septembre 2020, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim.

EST ABSENT :

Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Prendre note que l'avis de convocation a été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (*article 156 du Code municipal du Québec*).

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**Résolution numéro 181-09-2020**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. 4^e Rang
 - a. Contrat à l'entrepreneur - travaux de pavage
 - b. Contrat à l'entrepreneur - contrôle de la qualité des matériaux de chantier
4. Service d'entretien ménager – bâtiments municipaux
5. Période de questions
6. Levée de la séance

3.A 4^e RANG - CONTRAT À L'ENTREPRENEUR – TRAVAUX DE PAVAGE**Résolution numéro 182-09-2020**

Considérant la résolution 166-09-2020 (*Pavage 4^e Rang sur environ 1 000 mètres – appel d'offres – système électronique d'appel d'offres (SEAO)*);

Considérant l'ouverture publique des soumissions le 16 septembre 2020 à 14h30:

Pavages Maska inc.	avec taxes	317 094,16 \$
Sintra inc.		336 812,36 \$
Eurovia Québec construction inc.		350 633,28 \$

Considérant le rapport de l'ingénierie au dossier en date du 17 septembre 2020 en lien avec l'analyse technique des soumissions reçues;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat de pavage sur le 4^e Rang à la compagnie Pavages Maska au coût de 317 094,16 \$ taxes incluses.

3.A 4^e RANG - CONTRAT À L'ENTREPRENEUR – CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES MATÉRIAUX DE CHANTIER**Résolution numéro 183-09-2020**

Considérant les soumissions reçues :	avec taxes	
Englobe		5 823,48 \$
FNX-Innov		8 565,63 \$

Considérant le rapport de l'ingénierie au dossier en date du 17 septembre 2020 en lien avec l'analyse technique des soumissions reçues;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat pour le contrôle de la qualité des matériaux de chantier pour les travaux du 4^e Rang à Englobe au coût de 5 823,48 \$ taxes incluses.

4. SERVICE D'ENTRETIEN MÉNAGER – BÂTIMENTS MUNICIPAUX**Résolution numéro 184-09-2020**

Considérant la démission du personnel à l'entretien ménager;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet il est résolu, à l'unanimité :

D'octroyer le contrat d'entretien ménager à Les Experts de l'entretien inc. comme suit :

- Pour le centre communautaire – service hebdomadaire = 857,34\$ plus taxes/mois
- Pour le chalet des loisirs – 99\$/ plus taxes chaque intervention
- Pour la bibliothèque – une fois/ mois – 80\$/plus taxes par intervention
- Pour le presbytère – aux deux semaines – 262\$/plus taxes/ mois

Les produits d'entretien et l'équipement sont fournis par l'entreprise. Ces propositions seront renouvelées automatiquement avec indexation de 3% par année selon le Comité paritaire d'entretien des édifices publics de Montréal. En tout temps, la Municipalité peut mettre fin au service avec un préavis de 30 jours.

De plus, si besoin additionnel :

- Centre communautaire (gymnase) – 132\$/fois plus taxes
- Centre communautaire (fenêtres int.& ext.) – 312\$/fois plus taxes



- Chalet des loisirs (fenêtres int.&ext.) – 110,40\$/fois plus taxes
- Presbytère (fenêtres int.& ext.) – 448,80\$/fois plus taxes

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 185-09-2020

Sur proposition de Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h10.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (article 142 (2) du Code municipal).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim



PROCÈS-VERBAL - 6 OCTOBRE 2020

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h30, tenue à 19h30, le mardi 6 octobre 2020, dans la salle du conseil (COVID-19 – mesures exceptionnelles – gymnase) située au 421, 4^e Avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert. (*Code municipal du Québec - article 147*)

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE : Madame Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h30.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (*Code municipal du Québec - article 148*)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 186-10-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE
4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)
6. ADMINISTRATION ET FINANCES
 - 6.1 Comptes à payer
 - 6.2 Dépôt - état comparatif
 - 6.3 Règlement no 558-2020 abrogeant 552-2019 relatif aux animaux dans la municipalité
 - 6.4 SPAD – contrat annuel 2021 à 2025

6.5 Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt 562-2020 décrétant une dépense de 3 423 400\$ et un emprunt de 3 423 400\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration

6.6 Nomination de Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à directrice générale et secrétaire-trésorière

6.7 Campagne de vaccination antigrippale en milieu rural – annulation du service – covid-19

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 Droit de passage 2020-2021 - Club de motoneige ASAN inc. REPORTÉ

7.2 Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local – reddition de comptes 2020

7.3 Droit de passage 2020-2021 – Club 3&4 roues Comté Johnson inc.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 Réparation – génératrice de la caserne incendie

8.2 Radiocommunication – mesures d'urgence – achat et travaux

8.3 Demande d'aide financière - service de sécurité incendie de Sainte-Hélène-de-Bagot - besoin en formation 2021

8.4 Adhésion au service régional de prévention incendie de la MRC des Maskoutains – partie 9 REPORTÉ

8.5 Service incendie – achat d'équipements

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 Budget de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains pour l'exercice financier 2021

9.2 Semaine québécoise de réduction des déchets 2020 – proclamation

9.3 Remplacement de la conduite d'eau potable rue Principale – mandat à WaterOClean

10. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 Atteinte aux pouvoirs de zonage des municipalités et à la capacité des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie – projet de loi 67 (article 81 Airbnb)

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Demande au programme soutien à l'action bénévole 2020-2021 – bacs jardinières et collations

11.2 Demande collective d'aide financière et technique – secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux – politique locale MADA



12. SUJETS DIVERS
 13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)
 14. LEVÉE DE LA SÉANCE

3. ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE**4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX****Résolution numéro 187-10-2020**

Considérant que chaque membre du conseil a reçu copie des procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire du 1er septembre 2020 et de la séance extraordinaire du 21 septembre 2020.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS (15 minutes maximum)

Une période de questions générales est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de quinze (15) minutes.

6. ADMINISTRATION ET FINANCES**6.1 COMPTES À PAYER****Résolution numéro 188-10-2020**

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, de permettre le paiement des comptes selon la liste qui a été remise aux conseillers, datée du 30 septembre 2020 :

- Comptes pour approbation :	93 069,17\$
- Salaires :	39 569,42\$
- Comptes à payer :	78 940,54\$

et de prendre acte du certificat de la directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim à l'égard de la disponibilité des fonds, tel que reproduit ci-après:

Je, soussignée, Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim de la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot, certifie qu'il y a des fonds disponibles dans les postes budgétaires prévus pour les dépenses inscrites dans la liste des factures à payer en date du 30 septembre 2020, et d'approuver en conséquence, tel que soumis, ladite liste des factures à payer.

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

6.2 DÉPÔT - ÉTAT COMPARATIF

La directrice générale par intérim dépose un rapport (*article 176.4 du Code Municipal du Québec*):

Le rapport compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant, réalisés jusqu'au dernier jour du mois qui s'est terminé au moins 15 jours avant celui où l'état est déposé, et ceux de l'exercice précédent qui ont été réalisés au cours de la période correspondante de celui-ci.

6.3 RÈGLEMENT NO 558-2020 ABROGEANT 552-2019 RELATIF AUX ANIMAUX DANS LA MUNICIPALITÉ**Résolution numéro 189-10-2020**

Attendu que la municipalité désire modifier le règlement relatif aux animaux dans la municipalité;

Attendu que le règlement doit être modifié afin de permettre l'application de la nouvelle loi sur l'encadrement des chiens dangereux;

Attendu qu'un avis de motion a été donné lors de la séance du conseil du 1er septembre 2020;

En conséquence, sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, sur division, que le présent règlement numéro 558-2020 abrogeant le règlement 552-2019 relatif aux animaux dans la municipalité soit adopté et qu'il soit stipulé et décrété ce qui suit :

Voir le texte complet du règlement dans le procès-verbal sur notre site internet au www.sainte-helenedebagot.com sous l'onglet SÉANCE DU CONSEIL/PROCÈS-VERBAUX

**6.4 SPAD - CONTRAT ANNUEL 2021 À 2025****Résolution numéro 190-10-2020**

Considérant que le contrat avec la Société Protectrice des Animaux de Drummond arrive à échéance le 31 décembre 2020;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, de renouveler le contrat pour les années de 2021, 2022, 2023, 2024 et 2025 au coût suivant :

2021 :	2,64\$
2022 :	2,93\$
2023 :	3,22\$
2024 :	3,51\$
2025 :	3,80\$

par habitant* annuellement.

*Chiffre officiel de la population sur le site du MAMOT

6.5 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 562-2020 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 423 400\$ ET UN EMPRUNT DE 3 423 400\$ POUR LA CONSTRUCTION D'UNE NOUVELLE USINE D'ÉPURATION

Réjean Rajotte, par la présente :

- donne avis de motion, qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement numéro 562-2020 décrétant une dépense de 3 423 400\$ et un emprunt de 3 423 400\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration.
- dépose le projet du règlement numéro 562-2020 décrétant une dépense de 3 423 400\$ et un emprunt de 3 423 400\$ pour la construction d'une nouvelle usine d'épuration.

6.6 NOMINATION DE SYLVIE VIENS, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE PAR INTÉRIM À DIRECTRICE GÉNÉRALE ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE**Résolution numéro 191-10-2020**

Considérant que Sylvie Viens est à l'emploi de la Municipalité depuis août 2019 comme directrice générale par intérim;

Considérant la volonté de la Municipalité que ce poste soit comblé



par Sylvie Viens en permanence;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que Sylvie Viens soit nommée directrice générale et secrétaire-trésorière pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

6.7 CAMPAGNE DE VACCINATION ANTIGRIPPALE EN MILIEU RURAL – ANNULATION DU SERVICE – COVID-19

Résolution numéro 192-10-2020

Considérant la résolution 46-03-2020 déclarant l'intérêt de la Municipalité à participer à la campagne de vaccination antigrippale en milieu rural pour 2020;

Considérant que le CISSSME (Centre intégré de santé et de services sociaux de la Montérégie-Est) a indiqué à la MRC des Maskoutains que ce service de proximité ne sera pas offert en 2020 afin de respecter la distanciation sociale et du respect des mesures sanitaires relativement à la Covid-19;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Martin Doucet, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité prenne acte de l'annulation de ce service pour l'année 2020.

7. TRAVAUX PUBLICS

7.1 DROIT DE PASSAGE 2020-2021 - CLUB DE MOTONEIGE ASAN INC.

REPORTÉ

7.2 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION DE COMPTES 2020

Résolution numéro 193-10-2020

Considérant que le ministère des Transports a versé une compensation de 88 124,00\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2020;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité, que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du volet Entretien des routes locales.

7.3 DROIT DE PASSAGE 2020-2021 – CLUB 3&4 ROUES COMTÉ JOHNSON INC.

Résolution numéro 194-10-2020

Considérant la demande du 27 août 2020 du Club 3&4 roues Comté Johnson inc.;

Considérant le tracé soumis touchant les chemins de la Municipalité;

Considérant la preuve d'assurance soumise;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité, d'autoriser le Club 3&4 roues Comté Johnson inc. à circuler sur les chemins appartenant à la Municipalité.

8. SÉCURITÉ PUBLIQUE

8.1 RÉPARATION – GÉNÉRATRICE DE LA CASERNE INCENDIE

Résolution numéro 195-10-2020

Considérant le rapport de Génératrice Drummond stipulant que certains travaux de réparation sont fortement recommandés;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

Que la compagnie Génératrice Drummond soit mandatée pour effectuer les réparations de la génératrice selon la soumission 2020-08-1462 au coût de 3 905\$ plus taxes.

8.2 RADIOCOMMUNICATION – MESURES D'URGENCE – ACHAT ET TRAVAUX

Résolution numéro 196-10-2020

Considérant que la Municipalité désire pouvoir communiquer en mesures d'urgence sur l'ensemble du territoire;

Considérant qu'une base de relais automatique (répéteur) devra être installée en plus de l'achat de radios et de différents équipements;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la compagnie Les Télésystèmes du Québec à effectuer les travaux nécessaires à l'installation d'une base de relais automatique (répéteur) et de procéder à l'achat de radios nécessaires et de différents équipements - soumissions 2856, 2857 et 2858 du 17 septembre 2020 au coût total de 17 070,36\$ taxes incluses.

8.3 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT - BESOIN EN FORMATION 2021

Résolution numéro 197-10-2020

Attendu que le Règlement sur les conditions pour exercer au sein d'un service de sécurité incendie municipal prévoit les exigences de formation pour les pompiers des services de sécurité incendie afin d'assurer une qualification professionnelle minimale;

Attendu que ce règlement s'inscrit dans une volonté de garantir aux municipalités la formation d'équipes de pompiers possédant les compétences et les habiletés nécessaires pour intervenir efficacement en situation d'urgence;

Attendu qu'en décembre 2014, le gouvernement du Québec a établi le Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel et qu'il a été reconduit en 2021;

Attendu que ce Programme a pour objectif principal d'apporter aux organisations municipales une aide financière leur permettant de disposer d'un nombre suffisant de pompiers qualifiés pour agir efficacement et de manière sécuritaire en situation d'urgence;



Attendu que ce Programme vise également à favoriser l'acquisition des compétences et des habiletés requises par les pompiers volontaires ou à temps partiel qui exercent au sein des services de sécurité incendie municipaux;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire bénéficier de l'aide financière offerte par ce programme;

Attendu que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot prévoit la formation d'un pompier pour le programme Pompier I et de quatre pompiers pour le programme d'opérateur d'autopompe au cours de la prochaine année pour répondre efficacement et de manière sécuritaire à des situations d'urgence sur son territoire;

Attendu que la municipalité doit transmettre sa demande au ministère de la Sécurité publique par l'intermédiaire de la MRC des Maskoutains en conformité avec l'article 6 du Programme.

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de présenter une demande d'aide financière pour la formation de ces pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel au ministère de la Sécurité publique et de transmettre cette demande à la MRC des Maskoutains.

8.4 ADHÉSION AU SERVICE RÉGIONAL DE PRÉVENTION INCENDIE DE LA MRC DES MASKOUTAINS – PARTIE 9

REPORTÉ

8.5 SERVICE INCENDIE – ACHAT D'ÉQUIPEMENTS

Résolution numéro 198-10-2020

Considérant la liste des équipements à acquérir pour le service incendie émise par Francis Rajotte, directeur du service incendie, présentée au conseil municipal;

Sur proposition de Mathieu Daigle, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que les équipements suivants soient achetés pour le service des incendies :

- pneus pour citerne (4)	300\$/ch
- affiches stationnement réservé (4)	100\$/ch
- lumières (rouge /vert)	
ouverture porte (2)	700\$/ch
	approximatif

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 BUDGET DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE D'ACTON ET DES MASKOUTAINS POUR L'EXERCICE FINANCIER 2021

Résolution numéro 199-10-2020

Considérant que le conseil d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a dressé son budget pour l'exercice financier 2021 et nous l'a transmis pour adoption;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que ce conseil adopte le budget déjà approuvé par le conseil

d'administration de la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains, pour l'exercice financier 2021, tel que soumis; copie dudit budget étant jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme "Annexe A".

9.2 SEMAINE QUÉBÉCOISE DE RÉDUCTION DES DÉCHETS 2020 – PROCLAMATION

Résolution numéro 200-10-2020

Considérant que l'édition 2020 de "La Semaine québécoise de réduction des déchets" se déroulera cette année du 17 au 25 octobre;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot juge opportun de profiter de cette semaine pour promouvoir l'importance de réduire la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement et ainsi favoriser des alternatives écologiques s'inspirant des 3RVE, soit : la Réduction à la source, le Réemploi, le Recyclage, la Valorisation et l'Élimination des seuls résidus ultimes avec lesquels on ne peut rien faire d'autre pour l'instant;

Considérant qu'il est primordial de sensibiliser et d'informer toute la population sur l'importance de poser des gestes simples qui, collectivement, contribuent à réduire significativement la quantité de matières résiduelles dirigées vers l'enfouissement;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Mathieu Daigle, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot proclame la semaine du 17 au 25 octobre 2020 "La Semaine québécoise de réduction des déchets".

Le conseil invite également tous les citoyens à profiter de cette semaine privilégiée pour poser un geste de plus pour la protection de notre environnement par la réduction des déchets qu'ils produisent quotidiennement, par un meilleur tri des matières recyclables ou compostables et par la gestion sécuritaire de leurs résidus dangereux.

9.3 REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE RUE PRINCIPALE – MANDAT À WATEROCLEAN

Résolution numéro 201-10-2020

Considérant que la Municipalité désire effectuer le remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale sur environ 400 mètres;

Considérant la soumission reçue de WaterOClean au montant situé entre 10 000\$ et 15 000\$ plus taxes;

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat d'ingénierie à la compagnie WaterOClean pour effectuer les plans et devis, les demandes d'autorisation aux instances concernées et pour la surveillance des travaux projetés de remplacement de la conduite d'eau potable sur la rue Principale pour un montant entre 10 000\$ et 15 000\$ avant taxes (prix maximum garanti) conformément à sa soumission.

Ces travaux consistent à remplacer la conduite de 2" existante à 4" sur une longueur d'environ 400 mètres de la rue Couture jusqu'à la limite du réseau d'égout vers le 3^e Rang.



10 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

10.1 ATTEINTE AUX POUVOIRS DE ZONAGE DES MUNICIPALITÉS ET À LA CAPACITÉ DES CITOYENS DE SE PRONONCER SUR LA RÉGLEMENTATION DE LEUR MILIEU DE VIE – PROJET DE LOI 67 (ARTICLE 81 AIRBNB)

Résolution numéro 202-10-2020

Considérant l'opposition du milieu municipal concernant les intentions du gouvernement du Québec inscrites dans le projet de loi 49 déposé à l'automne 2019 de modifier le pouvoir de réglementation des municipalités en matière de zonage en ce qui a trait aux établissements d'hébergement touristique exploités dans les résidences principales (location de type Airbnb);

Considérant que cette modification législative aura comme effet de retirer aux municipalités le pouvoir d'interdire les locations de type Airbnb pour les résidences principales sur leur territoire, un pouvoir essentiel, notamment pour gérer les problèmes de nuisance découlant de ce type de location dans nos communautés;

Considérant que la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Andrée Laforest, a inclus ces dispositions litigieuses dans le projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, déposé à l'Assemblée nationale le 30 septembre 2020;

Considérant que le pouvoir d'adopter des règlements de zonage déterminant et encadrant les usages est un pouvoir fondamental confié aux municipalités, lié à leur responsabilité de gérer l'aménagement de leur territoire inscrite dans la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant l'importance pour les municipalités de pouvoir interdire les établissements d'hébergement touristique exploités dans des résidences principales (location de type Airbnb) dans les zones où cet usage pourrait être incompatible avec le milieu;

Considérant qu'il est inacceptable que le gouvernement du Québec envisage de retirer un pouvoir de zonage aux municipalités alors que l'Assemblée nationale a reconnu à plusieurs reprises leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain;

Considérant que cette intention du gouvernement va à l'encontre de la reconnaissance des gouvernements de proximité par l'Assemblée nationale en 2016;

Considérant que cette intention du gouvernement retire également aux citoyens la possibilité de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie, comme le prévoient les procédures lors d'un processus de modification au zonage dans une municipalité;

Considérant l'absence de motifs clairs du gouvernement du Québec pour retirer ce pouvoir de zonage aux municipalités avec projet de loi;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

Que le conseil municipal indique au gouvernement du Québec ainsi qu'aux membres de l'Assemblée nationale son opposition à l'article 81 du projet de loi 67, Loi instaurant un nouveau régime d'aménagement dans les zones inondables des lacs et des cours d'eau, octroyant temporairement aux municipalités des pouvoirs visant à répondre à certains besoins et modifiant diverses dispositions, étant donné qu'il retire un pouvoir essentiel aux municipalités;

Que le conseil municipal indique au gouvernement que cet article du projet de loi 67 est un affront aux gouvernements de proximité;

Que le conseil municipal demande au gouvernement du Québec de retirer l'article 81 du projet de loi 67 pour le laisser dans le projet de loi 49 pour laisser place à la discussion afin de trouver une solution raisonnable permettant aux municipalités de conserver leur pouvoir de zonage et d'assumer leur responsabilité de maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, et de conserver le droit des citoyens de se prononcer sur la réglementation de leur milieu de vie;

Que copie de cette résolution soit envoyée au premier ministre du Québec, M. François Legault, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, Mme Andrée Laforest, à la ministre du Tourisme, Mme Caroline Proulx, à la Cheffe de l'Opposition officielle, Mme Dominique Anglade, à la chef de la deuxième opposition, Mme Manon Massé, au chef de la troisième opposition, M. Pascal Bérubé, au député de notre circonscription et aux membres de la commission parlementaire sur l'aménagement du territoire de l'Assemblée nationale;

Que copie de cette résolution soit également envoyée à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et aux médias de notre région.

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 DEMANDE AU PROGRAMME SOUTIEN À L'ACTION BÉNÉVOLE 2020-2021 – BACS JARDINIÈRES ET COLLATIONS

Résolution numéro 203-10-2020

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire offrir des collations aux parents et enfants présents aux ateliers « Bouger avec mon enfant »;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire initier au jardinage les personnes inscrites aux ateliers « Bouger avec mon enfant » et les jeunes du camp de jour en achetant trois (3) bacs jardinières;

Sur proposition de Jonathan Hamel, appuyée par Pierre Paré, il est résolu, à l'unanimité :

D'entériner la demande faite par la directrice générale par intérim, Sylvie Viens, auprès du Programme Soutien à l'Action bénévole pour l'achat de trois (3) bacs jardinières et des collations et à signer tous documents nécessaires.

11.2 DEMANDE COLLECTIVE D'AIDE FINANCIÈRE ET TECHNIQUE – SECRÉTARIAT AUX AÎNÉS DU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX – POLITIQUE LOCALE MADA

Résolution numéro 204-10-2020

Considérant que la Politique régionale des aînés et le plan d'action de



la MRC des Maskoutains ainsi que ceux des municipalités (MADA) doivent être actualisés puisqu'elles sont venues à échéance en 2019;

Considérant la disponibilité d'une aide financière dans le cadre du programme de soutien à la réalisation de Politiques et de plans d'action en faveur des aînés (MADA) 2020-2021 du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et que ladite demande doit être acheminée avant le 21 octobre 2020;

Considérant l'offre de soutien technique offerte par le ministère;

Considérant que la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot désire participer à la demande collective avec la MRC des Maskoutains pour la mise à jour de la Politique régionale des aînés et son plan d'action et désire mettre à jour sa Politique locale MADA et son plan d'action afférent dont la coordination sera assurée par la MRC des Maskoutains;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité :

D'autoriser la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot à participer à la demande collective d'aide financière et technique auprès du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux et à demander le montant correspondant au maximum admissible de 8 000 \$ par municipalités participantes; et

D'autoriser la MRC à coordonner les travaux de mise à jour de la Politique régionale des aînés et du plan d'action afférent ainsi que de coordonner la réalisation de ceux-ci pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot; et

De nommer Madame Sylvie Viens, directrice générale par intérim, élue responsable du dossier « Aînés » pour la municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot.

12. SUJETS DIVERS

Aucun point.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS (30 minutes maximum)

Une période de questions est mise à la disponibilité de l'assistance pour une durée maximale de trente (30) minutes.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 205-10-2020

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 20h05.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, Maire

Sylvie Viens, Directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim

Le procès-verbal est sujet à approbation par le conseil dans une séance ultérieure. Prendre note que le livre officiel des procès-verbaux, se trouvant au bureau municipal, a préséance sur toute autre version.

LE DOMAINE ADMINISTRATIF



Le milieu de l'emploi a dû s'adapter à beaucoup de changements en 2020. Peut-être avez-vous eu à vous ajuster et accomplir de nouvelles tâches administratives et informatiques à cause du télétravail? Il est possible que cette situation ait été positive et qu'elle vous ait fait découvrir des compétences que vous ne

vous connaissiez pas! Si vous avez fait preuve d'une grande capacité d'adaptation et que vous avez été une référence pour vos collègues de travail, peut-être que les particularités du domaine de l'administration et de l'informatique pourraient vous intéresser.

Les conseillers et conseillères des Services d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) du Centre de services scolaire de Saint-Hyacinthe sont disponibles, et ce gratuitement, pour vous accompagner dans ce processus. Avec le projet SARCA Mobile, une conseillère peut même vous rencontrer directement dans votre municipalité.

Communiquez avec Audrey, conseillère en information scolaire et professionnelle, pour des renseignements ou pour une rencontre.

Audrey Gatineau,
conseillère en information scolaire et professionnelle
audrey.gatineau@cssh.qc.ca

Audrey Gatineau Pro



Daniel Beaucauge et Carole Lanoie, propriétaires
 325, 3e rang Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H1M0
 Tél.: 450 791-2055 (domicile) Cell.: 450 888-3143



RÉSIDENTIEL · COMMERCIAL · INDUSTRIEL
 SERVICE À DOMICILE

DÉPOSITAIRE **DRAINAC** **ITVAC** *Johnny Vac*

www.aspirateurfr.com
450 502-7349
info@aspirateurfr.com 

RBQ: 5729-5388-01




Matériaux de construction
 Quincaillerie
 Intrants et services agricoles



Sollio Agriculture

655, Principale, Sainte-Hélène-de-Bagot
450 791-2666 coopste-helene.qc.ca



**ENTREPRENEUR
 ÉLECTRICIEN
 AGRICOLE**

► **SERVICES SPÉCIALISÉS REMO** ◀
 COMMERCIAL & RÉSIDENTIEL

450 791-2209 REMO KESSELRING
servicesspecialisesremo@hotmail.com

305, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot



PUITS - POMPES - TRAITEMENT D'EAU

WARWICK | VICTORIAVILLE | DRUMMONDVILLE
 1, ROUTE 116 Est | 389, BOUL. DES BOIS-FRANCS N | 5224, BOUL. ST-JOSEPH

888-797-3286 **GROUPEDGP.COM**
info@groupedgp.com RBQ : 8335-7996-13

RBQ 8348-4337-09



Projet clé en main
 Pose de portes et fenêtres
 Revêtement extérieur
 Gestion de projet
 Projet domiciliaire
 Garantie Maison Neuve
 Installation de murs et
 de planchers préfabriqués

450 791-2221
 PATRICK ROY, président

865, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot, Qc J0H 1M0

Accès **pharma**
 chez Walmart

Joanie Richard
 Pharmacienne propriétaire
 > Livraison gratuite dans votre secteur



5950, rue Martineau
 Saint-Hyacinthe (Québec) J2R 2H6
 T 450 796-4006 • F 450 796-4010
pharmacie.jrichard@accespharma.ca
www.accespharma.ca

Sophie Joubert
 décoratrice designer

Services complets de décoration
 d'aménagement intérieur



450 791-2328
d.deco.design@hotmail.com
 SUR RENDEZ-VOUS




ENTREPRENEUR GÉNÉRAL

RÉSIDENTIEL - COMMERCIAL - AGRICOLE

DAVID FLUET | **MARTIN FLUET** PROPRIÉTAIRES

450 888-1313
 780, Paul-Lussier, Sainte-Hélène-de-Bagot
www.dfcoffrages.com

TRAVAUX DE BÉTON
 STRUCTURE D'ACIER
 CHARPENTE DE BOIS

RBQ 8335-0868-42



**Ripe de Papier
 Super Absorbante**

DANY GRENIER
 Représentant
 Cell.: 450 888-4455

326, 2^e rang
 Sainte-Hélène-de-Bagot
 (Québec) J0H 1M0
dany.grenier28@icloud.com
www.purebedding.ca




lussierchevrolet.com

Même si la fête sera bien différente cette année...

Je vous souhaite une belle journée d'Halloween!



Judith Racicot 450 778-1112 poste 260
 jracicot@lussierchevrolet.com Cell.: 450 278-2697

SUIVEZ-NOUS SUR **facebook**



Yves Léonard

329, rue Henri-Paul Forest Cell. : 450 518-4128
 Ste-Hélène-de-Bagot (Qc) J0H 1M0 Tél. : 450 381-4128
 RBQ : 5687-7996-01 yleonard20@hotmail.com



Ordre des Denturologistes du Québec

Notre denturologue

Jean-François Perreault d.d.

Confection et réparation de prothèses dentaires

Tél. : (819) 816-6778
 Email : denturojperreault@gmail.com



646 rue Jacques
 St-Eugène-de-Grantham (Qc)
 J0C 1J0 (derrière Home Hardware)

Excavation 217, Rang Charlotte
 Saint-Liboire, Qc J0H 1R0



R.B.Q. 8102-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre
 Terre à jardin
 Terre à gazon tamisée
 INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES
 ET DE CHAMPS D'ÉPURATION
 MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER
 PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V




Sylvain : 450 793-2534 Bur. : 450 793-2535



337, 3^e rang
 Sainte-Hélène
 QC J0H 1M0

Débosselage Peinture

- ▷ Anti-rouille ▷ Redressement de châssis
- ▷ Pose de pare-brise ▷ Estimation d'assurance

450.791.2217 FAX: 450.791.2219

Lise Guillemette

Orthothérapeute

Tél.: 450.794.2900
 491 St-François, St-Hugues, J0H 1N0



ENTREPRENEUR ELECTRICIEN
 154, Saint-Patrice, Saint-Liboire QC, J0H 1R0
 PIERRE DION

RÉSIDENTIEL | COMMERCIAL | INDUSTRIEL | AGRICOLE






SANS FRAIS 1 800 808-4481 | www.dionelectrique.ca



450 791-2431

521, rang Sainte-Hélène, Sainte-Hélène-de-Bagot

Efficacité et expérience depuis plus de 30 ans!



Bureau de circonscription
 1072, rue Dubois, Acton Vale (Québec) J0H 1A0

Téléphone : 450 546-3251
 Télécopieur : 450 546-5794
 Sans frais : 1 800 969-3793



André Lamontagne
 Député de Johnson
 Ministre de l'Agriculture, des Pêcheries
 et de l'Alimentation ministre responsable
 de la région Centre-du-Québec

Andre.Lamontagne.John@assnat.qc.ca

MARCEL ET PAUL-ANDRÉ BOUTHILLETTE S.N.C
 Agent Ultramar/Corporation Pétroles Parkland



mpabouthillette@ntic.qc.ca
 450-791-2462 • 1 888-791-2462 • 819-477-1838
 277, 5^e avenue, Sainte-Hélène-de-Bagot Qc J0H 1M0



Émilie & Daniel Croteau
 Épiciers, propriétaires

Marché Ste-Hélène
 685 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2412 Téléc. : 450-791-2823




Érabilère
L'Autre Versan

- ✳ Repas de cabane à sucre
- ✳ Traiteur froid et chaud
- ✳ Produits de l'Érable
- ✳ Cuisine du terroir

OUVERT À L'ANNÉE

Hélène Belley & Stephan Roy
 350, 4^e rang, Sainte-Hélène-de-Bagot
450-791-2616



Émilie & Daniel Croteau
 Propriétaires

Bonisoir Ste-Hélène
 569 rue Principale
 Ste-Hélène de Bagot (Qc) J0H 1M0
 Tél. : 450-791-2232 Téléc. : 450-791-2495




BLT BBQ
 BUFFET LA TRADITION

Annie Lefebvre | 450 278-5591
 buffet.la.tradition@gmail.com | buffetlatradition.com



PIERRE-YVES MARTIN
 ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN inc.

770, RUE PAUL-LUSSIER
 STE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
 JOH 1M0

TÉL.: (450) 778-7271

450-791-2144

Coiffure pour Elle et Lui

Salon Francine Fluet Ent.

526, 3^e rang
 Ste-Hélène de Bagot
 JOH 1M0

Relais Routier Petit



450 791-2122
 www.relaispetit.ca | info@relaispetit.ca
 549, 3^e rang, Sainte-Hélène (Québec) J0H 1M0
 (Autoroute 20, sortie 152)




RBO 5592-8188-01

PAYSAGEMENT
Lapierre

Sainte-Hélène-de-Bagot
 www.paysagementlapierre.com

450-791-2765
 patricklapierre@ntic.qc.ca

ROYAL LEPAGE
MULTI-SERVICES
Agence immobilière



Israël Lussier
Courtier immobilier



Soyez bien conseillé !
450 230-6667



Martin Lussier
Courtier immobilier agréé DA

- **DISPONIBLE 7 JOURS SUR 7 • ESTIMATION GRATUITE DE VOTRE PROPRIÉTÉ**
- **PROTECTION ROYALE OFFERTE GRATUITEMENT** (Protection contre les vices cachés, délais et désistements, assistance juridique, cotisation spéciale et frais légaux)

LAFORCE
MÉCANIQUE
450 381-AUTO

TRAITEMENT
POUR PARE-BRISE

Aquapel



EN RÉPARATION AUTOMOBILE
ATELIER DE MÉCANIQUE

NOUVEAU
ALIGNEMENT AUTOMOBILE

MÉCANIQUE GÉNÉRALE
(FREINS, ÉCHAPEMENT, SUSPENSION,
DIRECTION ET BIEN PLUS...)

CHANGEMENT D'HUILE
TÉMOIN D'ANOMALIE
(MOTEUR, AIR BAG, ABS, TPMS...)

AIR CLIMATISÉ

VENTE ET INSTALLATION DE PNEUS
GONFLAGE DE PNEUS À L'AZOTE
ENTRETIEN COMPLET DES VÉHICULES
PETITE SOUDURE (MIG)
VOITURES DE COURTOISIE

844, rue Paul-Lussier
SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
450 381-2886

SITUÉ DANS LE
PARC INDUSTRIEL

HORAIRE
HABITUEL

LUNDI AU VENDREDI
7H30 À 17H30

La vie est pleine de surprises



Votre vie demande des ajustements. Vos assurances, tout autant.

Lors de changements, pensez à adapter vos protections d'assurance vie, santé et invalidité.
desjardins.com/votrevie

 **Desjardins**
Assurances